Établissement public du musée national Picasso-Paris
20 rue de la Perle
75003 PARIS

SERVICES DE FABRICATION DE CADRES ET D'ENCADREMENT DE LA COLLECTION DU MUSEE NATIONAL PICASSO – PARIS

Lot 1 : cadres pour les œuvres en feuilles N°2026-MNPP-1207-AC

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur : Établissement public du musée national Picasso Paris – 20 rue de la Perle – 75003 Paris

Technique d'achat : Accord-cadre mono attributaire exécuté uniquement à bons de commande

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (services spécifiques)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2181-1 à R2181-4 du code de la commande publique : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Représentant du Pouvoir adjudicateur : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Ordonnateur : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Comptable assignataire des paiements : L'agent comptable de l'établissement public du musée national Picasso-Paris

Table des matières

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT 3

☞ **1.1 CONTRACTANT (ENTREPRENEUR UNIQUE)** 3

☞ **1.2 CONTRACTANTS (ENTREPRENEURS GROUPES)** 4

ARTICLE 2 : PIECES DE L'ACCORD-CADRE 6

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE 6

ARTICLE 4 : PRIX 6

ARTICLE 5 : PAIEMENTS 7

ARTICLE 6 : CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT 7

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MUSEE 7

LES ARTICLES PRECEDES D'UN «☞» CORRESPONDENT A DES ARTICLES QUI DOIVENT ETRE COMPLETES PAR LES CANDIDATS DANS L'ACTE D'ENGAGEMENT.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

☞ 1.1 CONTRACTANT (ENTREPRENEUR UNIQUE)

Je soussigné :

☐ agissant pour mon propre compte.

☐ agissant pour le compte de la société :

dont le siège social est situé :

immatriculé sous le numéro SIRET :

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

Code APE :

Tel :

Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :

N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

Après avoir pris connaissance des pièces de l'article 2 et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies et qui constituent l'offre.

☞ 1.2 CONTRACTANTS (ENTREPRENEURS GROUPES)

Pour l'exécution du présent accord-cadre, le groupement d'entreprises est :

☐ conjoint ☐ solidaire

Nous cotraitants soussignés, engageant les personnes physiques ou morales ci-après, et désignés sous le nom « LE TITULAIRE ».

En cas de groupement conjoint, le mandataire désigné ci-après est solidaire des autres membres du groupement.

1er contractant et mandataire du groupement

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

2e contractant

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

3e contractant (le cas échéant)

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

4e contractant (le cas échéant)

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants (cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document) :

☐ Signer le présent acte d'engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Représenter les membres du groupement vis-à-vis du MnPP et coordonner l'ensemble des prestations

☐ Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d'engagement.

Après avoir pris connaissance des pièces de l'article 2 et des documents qui y sont mentionnés,

NOUS NOUS ENGAGEONS
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies qui constituent l'offre.

ARTICLE 2 : PIECES DE L'ACCORD-CADRE

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 : le bordereau des prix unitaires plafonds (BPUP)
 - Annexe 2 : le relevé d'identité bancaire (RIB)[1] ;
 - Annexe 3 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
 - Annexe 4 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement

- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes
 - Annexe 1 : format des collections ;
 - Annexe 2 : descriptif technique des cadres pour les œuvres en feuilles.
 - Annexe 3 : Les échanges (questions et réponses) liés à la négociation, ainsi que ceux issus de la consultation du profil acheteur, durant la phase de consultation
 - Annexe 4 : dispositions propres aux groupements.

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de service (CCAG-FCS) ;

- Les bons de commandes émis dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre ;

- L'offre du titulaire remise dans le cadre de la consultation.

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre est d'un an ferme à compter de sa date de notification. Il pourra être renouvelé tacitement trois fois un an sans que sa durée totale, reconduction comprise, ne puisse excéder quatre ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le MnPP se réserve le droit de ne pas renouveler l'accord-cadre par décision expresse notifiée au titulaire avant la date d'échéance annuelle.
Les délais d'exécution sont fixés dans chaque bon de commande

ARTICLE 4 : PRIX

L'accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires plafonds figurant dans le BPUP.

L'accord-cadre comprendra sur sa durée totale un montant maximum de 45 000,00 € HT. Il ne comprend pas de montant minimum.

[1] En cas de modification des données bancaires, le titulaire attestera par courrier signé son changement de RIB.

ARTICLE 5 : PAIEMENTS

Le RIB transmis par le titulaire est joint en annexe au présent acte d'engagement. En cas de modification des données bancaires, le titulaire attestera par courrier signé son changement de RIB. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux. Il est précisé que les règlements s'effectueront en Euros.

ARTICLE 6 : CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT

En cas de groupement conjoint

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution des prestations commandées. Chacun des membres de groupement doit donc fournir **un RIB** qui sera joint au présent acte d'engagement.

En cas de groupement solidaire

Le paiement des prestations sera effectué sur un compte unique :

☐ Ouvert au nom du mandataire du groupement
☐ Ouvert au nom du groupement

Le RIB de ce compte unique doit être joint au présent acte d'engagement.

☞ARTICLE 7 : SIGNATURE DU CANDIDAT

Fait en un seul original,
À ,le

Cachet et signature des contractants
Précédée de la mention **« lu et approuvé »** :

Contractant ou 1er contractant mandataire	2e contractant

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MUSEE

Fait à Paris, le

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

La Présidente de l'Etablissement public du
Musée national Picasso-Paris